



Atelier « politiques locales de l'habitat » – connaissance des marchés du logement

## ***les données relatives au parc résidentiel***

15 novembre 2022

### **Synthèse**

#### **1. Contexte et présentation de l'atelier**

Les ateliers du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sont des lieux d'échange, d'information, de veille, de partage d'expériences, organisés pour contribuer à la montée en compétence des acteurs locaux de l'habitat.

Depuis 2021, l'atelier sur la thématique des politiques locales de l'habitat s'intéresse plus particulièrement à la question de la connaissance des marchés locaux du logement, en lien étroit avec la mise en œuvre des dispositions de la loi n°2021-1104 du 24 août 2021 dite « Climat & Résilience ». Cette loi prévoit en effet la mise en œuvre, par les EPCI dotés d'un Programme local de l'habitat (PLH), d'observatoires de l'habitat et du foncier. Afin d'accompagner leur mise en place, plusieurs ateliers sont ainsi organisés et animés par la DREAL et les quatre agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes autour des données susceptibles d'alimenter ces observatoires. Les deux premiers ateliers ont été consacrés à la connaissance des loyers ([25 janvier 2022](#)) et des prix de l'immobilier ([28 juin 2022](#)).

Ce troisième atelier, introduit et conclu par la DREAL, et animé par les agences d'urbanisme de Clermont-Ferrand (AUDCM) et de Saint-Étienne (Epures), s'est intéressé aux données permettant de caractériser le parc de logements. La première partie de cette rencontre visait à présenter les bases de données essentielles à la connaissance du parc résidentiel, disponibles et mobilisables par les collectivités mais aussi par certains autres acteurs de l'habitat, avec leurs intérêts et leurs limites. La seconde partie était plus spécifiquement consacrée à la connaissance des données au service des transitions : revitalisation des centralités, transition énergétique, zéro artificialisation nette, etc. Pour chaque temps, des retours d'expériences et études thématiques ont permis d'illustrer par des exemples l'utilisation de ces données.

En complément du diaporama de l'atelier, un tableau récapitulatif de chacune de ces sources de données accompagne la présente synthèse, précisant le contenu des différentes bases de données, les organismes en charge de leur collecte et de leur traitement auprès desquels les données peuvent être obtenues, les fréquences de mises à jour des données, les derniers millésimes disponibles, les périodes et comparaisons possibles, ainsi que les coûts éventuels de ces bases.

## 2. La connaissance du parc résidentiel

### 2.1 La connaissance au service des politiques de l'habitat

Le programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui porte sur l'ensemble de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire concerné : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. À partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit, pour six années, les objectifs à atteindre et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le PLH doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre (article [L302-1](#) du Code de la construction et de l'habitation).

Par ailleurs, introduit par l'article 68 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, le Plan départemental de l'habitat (PDH) est destiné à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des PLH et celles menées dans le reste du département. Le PDH comporte un diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement et définit les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat dans le département, en liaison avec les autres dispositifs d'observation existants (articles [L302-10 à 12](#) du Code de la construction et de l'habitation).

Tant dans le cadre d'un PLH que d'un PDH, il apparaît donc nécessaire d'avoir accès à des données sur les caractéristiques des logements composant l'offre résidentielle des territoires, et permettant ce diagnostic de la situation et le suivi des effets des politiques mises en œuvre.

### 2.2 Quelques éléments de cadrage général

Le parc résidentiel est habituellement décrit selon ses caractéristiques physiques : la localisation des logements, leur type, leur ancienneté, leur taille et leur confort. L'analyse de ce parc permet notamment d'appréhender son adéquation par rapport aux besoins, les efforts à mener en matière de rénovation ou réhabilitation du parc ancien, le potentiel de mobilisation des logements vacants, ou les adaptations à envisager en termes de typologie (vieillesse, nouveaux modes de vie). Pour réaliser ces analyses, la principale source de données à mobiliser est le recensement de la population. En effet, outre qu'il permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives, le recensement fournit également des statistiques sur les logements des habitants. En complément, des bases de données statistiques ont été constituées à partir d'informations issues de l'administration fiscale sur l'impôt (fichier de la taxe d'habitation, fichier des propriétés bâties...) dans le but d'une meilleure connaissance du parc et de la démographie résidente (fichiers Filocom produit par les services du ministère en charge du logement, et Fideli par l'Insee), ou pour une vision détaillée et géolocalisée des territoires (fichiers fonciers produits par le Cerema à partir des données DGFIP). Enfin, le parc locatif social fait l'objet d'un répertoire spécifique (le RPLS, tenu par les services du ministère en charge du logement) qui contient pour chaque logement social ordinaire des données essentielles, structurelles et conjoncturelles. Selon les sources et en fonction des usages, ces différentes données permettent une observation à une échelle macro (de la commune aux différents territoires qui l'englobent), et, dans certains cas ou pour des usages particuliers, sur des périmètres infra-communaux (jusqu'à la parcelle ou au logement). En outre, certaines bases de données disposent d'historiques assez anciens permettant un suivi dans le temps, et une observation des évolutions et dynamiques des territoires. Enfin, les extractions spécifiques Filocom concernant le parc privé potentiellement indigne (PPPI) et les copropriétés potentiellement fragiles, les données du registre national des copropriétés (RNC), et les données relatives à l'hébergement (Finess) permettent d'aller un peu plus loin sur la caractérisation du parc privé.

Le parc de logements se renouvelle très lentement, le poids de l'offre neuve représente seulement 1 % du parc existant en moyenne. Ainsi le parc de logements de demain (d'ici à 2050) sera constitué à plus de 70 % du parc de logements déjà existant. Ce parc présente notamment les caractéristiques suivantes :

- Un taux de vacance élevé ;
- Une forte proportion de maisons individuelles (56 % des logements) ;
- Une proportion importante de propriétaires occupants dans l'habitat individuel ;
- Une proportion notable de logements sociaux dans le collectif ;
- Des logements plus petits que nos voisins européens (90 m<sup>2</sup> en moyenne contre 92 m<sup>2</sup> en Allemagne, 94 m<sup>2</sup> au Royaume-Uni, et jusqu'à 119 m<sup>2</sup> aux Pays-Bas) ;
- Un rythme d'artificialisation du sol plus fort que plusieurs pays d'Europe.

(Extrait de « Habiter dans une société bas carbone » The Shift Project, octobre 2021)

En outre, le bâtiment résidentiel représente aujourd'hui en France un dixième des émissions de gaz à effet de serre (GES), en très grande majorité du fait du chauffage et des consommations d'eau chaude sanitaire (ECS).

### 2.3 Échanges sur les sources présentées

**Question/** *La base Filocom permet de connaître la répartition des ménages d'un territoire selon les plafonds de ressources HLM ; existe-t-il une source qui donnerait le même type d'information pour les plafonds PSLA ?*

→ *Le décret du 12/10/2022 prévoit que les observatoires intègrent le suivi des données du parc de logements en accession sociale à la propriété, mais en pratique, il n'existe actuellement pas de données issues de la statistique publique ou des sources fiscales sur le sujet. De la même manière, les logements « intermédiaires » ne sont pas non plus identifiés dans ces sources. Des évolutions des bases sont possibles, et peut-être permettront-elles à terme d'avoir des plafonds « à façon » concernant le logement social comme les logements en PSLA, mais cela reste des calculs complexes.*

**Question/** *Toutes ces bases présentées n'évoquent jamais la colocation qui tend pourtant à progresser de manière importante ?*

→ *Il sera peut-être envisageable de revenir sur la question de la colocation lors d'un prochain atelier sur les données relatives aux ménages. En l'état actuel, cette dimension est a priori assez mal connue dans la statistique publique. Certaines bases détails de l'Insee (base individu ou migration résidentielle) intègrent une variable « Mode de cohabitation » avec une modalité « Hors familles dans ménages de plusieurs personnes », mais cela ne peut servir qu'à une approche du sujet. Par ailleurs, plusieurs travaux de recherche récents ou en cours tentent d'approcher le phénomène : une étude de l'Ancois a dénombré 3 300 logements en colocation dans le parc social au 01/01/2022 ; le Cerema a contribué à une étude sur la colocation à Lille.*

**Question/** *Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux est-il exhaustif ?*

→ *Le RPLS est en principe exhaustif sur son champ, c'est-à-dire le parc de logements ordinaires des organismes HLM, des SEM, et des organismes agréés pour la Maîtrise d'ouvrage d'insertion, soit un peu plus de 5 millions de logements France entière. Les logements conventionnés privés (Anah) et les logements conventionnés des collectivités territoriales ne sont par contre pas recensés dans le RPLS.*

**Question/** *Comment obtenir le fichier de repérage des copropriétés fragiles de l'Anah ?*

→ *Les collectivités doivent se rapprocher de leur délégation locale de l'Anah pour obtenir les extractions du fichier concernant leurs territoires.*

**Question/** Dans les fichiers des copropriétés fragiles, s'agit-il des biens divisés en lots (dans ce cas, il peut y avoir des monopropriétés) ou bien des copropriétés au sens juridique du terme ?

→ *La source du fichier des copropriétés fragiles est Filocom ; les informations sont donc d'origine fiscale et proviennent du fichier de la taxe d'habitation, qui lui-même est notamment constitué à partir du fichier des propriétaires de la DGFIP, dont la description est accessible sur le [site internet du ministère en charge des collectivités locales](#).*

## **2.4 Retour d'expérience sur l'outil « vos territoires à la carte » de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, et le témoignage de la commune de Varcès-Allières-et-Risset**

Varcès-Allières-et-Risset est une commune de l'Isère qui dispose de peu d'ingénierie pour pouvoir traiter en interne des données. L'outil développé par l'AURG lui permet notamment de se comparer à d'autres territoires pour adapter les politiques publiques qu'elle mène. L'outil permet en effet de construire des rapports de territoires, de répondre à diverses sollicitations et d'alimenter la construction des politiques publiques. À titre d'exemple, la connaissance de l'évolution des statuts et des typologies de logements peut permettre d'orienter la production pour les promoteurs et les bailleurs.

L'outil « vos territoires à la carte » est dédié au partage et à la valorisation d'une partie des ressources en observation disponibles dans le Système d'information territorial (SIT) de l'AURG. C'est un outil de cartographie statistique interactive basé sur la solution Géoclip, permettant notamment de consulter des données relatives à des territoires prédéfinis à partir d'un navigateur web, et de représenter des données sous la forme de cartes, tableaux, graphiques ou rapports. Il est accessible de manière libre sans aucun contrôle d'accès, et son contenu est actualisé une à deux fois par an. Des formations sont organisées auprès des partenaires et utilisateurs pour se familiariser avec l'outil.

Plus généralement, il est relevé qu'au fil du temps, de nombreux outils de visualisation de ce type se sont développés dans les territoires ou au niveau national. L'un des plus utilisés, et disponible en [accès libre](#), est l'Observatoire des territoires porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Placé auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire, cet observatoire, défini par [décret](#), est chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les données relatives aux dynamiques et aux disparités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires au niveau national.

Dans le même esprit, plusieurs agences d'urbanisme de la région développent des outils de connaissance des territoires et de visualisation des données : [Géodata](#) pour l'AURG, [E'Observ](#) par Epures, « [Données à la carte](#) » de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

## **3. La connaissance du parc au service des transitions**

### **3.1 Introduction**

Dans un contexte de transitions climatique et écologique, d'enjeux de maîtrise de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les politiques publiques demandent de plus en plus une connaissance fine et spécialisée de l'habitat.

Dans le sillage de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », a été promulguée le 22 août 2021, et est venue compléter un corpus législatif qui s'est construit depuis une vingtaine d'années en matière de sobriété foncière (lois « Grenelle II », « ALUR », « Biodiversité », « ELAN »). L'article 205 de cette loi formule notamment des obligations en matière d'observation et de suivi, et définit ainsi les missions attendues de l'observatoire de l'habitat et du foncier :

*« Le renforcement [de l'observation] doit constituer un moyen pour les collectivités de lutter contre l'artificialisation des sols sans mettre à mal leurs projets de développement, grâce à l'identification des gisements fonciers pouvant faire l'objet d'une intensification urbaine. Les projets de renouvellement urbain, les projets de surélévations, les opérations de démolition-re-construction et l'utilisation des « dents creuses » en secteurs déjà urbanisés présentent l'occasion d'éviter la construction en extension urbaine ».*

*(extrait de l'amendement parlementaire proposant la création des observatoires)*

Amélioration du confort, diminution de la consommation d'énergie, lutte contre l'artificialisation des sols, et plus globalement adaptation de l'offre résidentielle au changement climatique et aux nouveaux modes de vie : tous ces enjeux demandent un investissement inédit dans la gestion du parc de logements existant pour répondre aux objectifs de la Loi « Climat et Résilience ». La connaissance du parc résidentiel, son suivi et son évolution, constituent plus que jamais une nécessité pour les territoires. Les dispositions en matière d'observatoire de l'habitat et du foncier de la loi ont été codifiées aux articles L302-1 du Code de la construction et de l'habitation et au L132-6 du Code de l'urbanisme, et ont été complétées par un [décret](#) d'application.

Toutefois, concernant la connaissance du parc au service de la mise en œuvre des transitions, et notamment l'observation de la vacance ou de la performance énergétique des logements, la statistique publique « classique » montre des limites : maille d'observation, géoréférencement, accès, manque de données, etc. Cette situation ainsi que l'apparition de nouvelles données pour partie liées à des actes administratifs ou à l'ouverture de données publiques donne lieu au développement de nouvelles bases et outils d'initiative publique mais aussi privée. L'émergence de ces nouvelles sources et outils questionne la finesse de l'observation, la qualité des données, et leur usage.

### *3.2 Échanges sur l'observation des logements vacants et le témoignage de Loire Forez Agglomération sur l'inventaire et l'étude de la vacance de logements sur son territoire*

La vacance est un phénomène complexe à comprendre et appréhender. Plusieurs sources de données sont mobilisables, mais elles recouvrent différentes définitions et peuvent présenter divers biais. L'objet de la présentation était donc de donner à voir trois sources permettant d'observer la vacance dans le parc privé et ce qu'elles recouvrent (atouts/limites) : le RP Insee, FILOCOM, et LOVAC.

L'étude en cours réalisée pour le compte de Loire Forez Agglomération s'inscrit dans le cadre de son PLH, et vise les locaux privés à usage de logement vacants des centres-bourgs et centres-villes des 87 communes composant cette intercommunalité. L'enjeu est d'analyser la vacance structurelle et de détecter des corrélations potentielles entre la vacance et les données contextuelles du territoire.

Un diagnostic a été réalisé à partir des fichiers fonciers, depuis 2015 pour l'uniformité du traitement (une seule source mobilisée pour limiter les risques de doublons). Ce diagnostic a permis une qualification de la vacance, des propriétaires, et des flux, à différentes échelles. Quelques limites ont été pointées sur la fiabilité de la donnée globale (notamment, tendance à la surestimation des données, et complexité du traitement du fichier). Par ailleurs, chaque logement vacant n'a pas le même potentiel de remise sur le marché, en fonction de sa localisation et de ses caractéristiques. L'étude a ainsi permis de cibler quatre catégories de logements.

Le travail de terrain s'est alimenté par des entretiens en communs et l'arpentage des centres-bourgs, à partir du pré-repérage issue des données LOVAC. En parallèle une enquête auprès des propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans a été organisée pour connaître les raisons de cette vacance, les perspectives d'évolution, etc. Le taux de retour à l'enquête est d'environ 15 %, généralement pour signaler la non-vacance du logement. Il a aussi été relevé un différentiel entre le terrain et la donnée d'au moins 30 %.



**Question/** Pourriez-vous clarifier les écarts entre les données LOVAC et les données vérifiées sur le terrain concernant les logements réellement vacants ? Est-ce un chiffre par département ? par région ?

→ Des écarts de 30 à 50 % ont été constatés dans les retours d'expérience de quelques EPCI du Puy-de-Dôme qui ont mené des vérifications terrain. Dans le cadre de l'étude réalisée pour Loire Forez Agglomération, 30 à 40 % des logements identifiés comme vacants à partir des bases fiscales ne l'étaient pas au moment de l'enquête terrain, et on estime à environ 15 % du stock les logements vacants qui reviennent sur le marché (tous types de propriétaires confondus). Lors d'une récente réunion du club des collectivités contre les logements vacants, il a été indiqué que les retours terrains mettent en évidence que 20 à 40 % de logements ne s'avèrent pas ou plus vacants. L'une des explications serait le délai de mise à disposition des données (actuellement, on dispose des données au 01/01/2021) : certains logements ont entre-temps été remis sur le marché. D'une manière générale, il a aussi été constaté que d'un millésime LOVAC à l'autre, le nombre de logements structurellement vacants évoluait peu, mais que par contre, 20 à 25 % des logements disparaissaient tandis qu'à peu près le même volume de nouveaux logements structurellement vacants apparaissaient. Cette situation devrait faire l'objet de travaux d'études ultérieures pour mieux cerner ce phénomène.

### 3.3 Échanges sur l'observation de la performance énergétique des logements et sur le témoignage de la DR INSEE Île-de-France sur l'étude réalisée avec l'Institut Paris Région sur les logements énergivores en Île-de-France

Dans un contexte de limitation de l'artificialisation, de sobriété énergétique et d'interdiction progressive à la location des passoires thermiques, l'enjeu d'amélioration du parc existant apparaît crucial.

Quelques données issues des bases « socle » ou enquêtes nationales permettent d'approcher de façon limitée les questions de performance énergétique (RP Insee, fichiers fonciers). D'autres se limitent à un parc particulier (par exemple, le RPLS pour le parc social, ou le RNC pour les copropriétés). Des enquêtes portent plus spécifiquement sur le sujet, mais sont réalisées à partir d'échantillons qui ne permettent pas une connaissance territorialisée fine (enquêtes PHEBUS et TREMI). La base a priori la plus complète à ce jour est celle des DPE de l'ADEME, qu'il a été choisi de présenter plus en détail pour cet atelier.

L'étude DR INSEE Île-de-France / IPR exploite notamment la base DPE ADEME (anciennes étiquettes), croisée avec la base Fideli. Son objectif était de quantifier et de localiser les logements franciliens à faible performance énergétique, d'analyser leurs caractéristiques et le profil des occupants, et d'identifier des freins à la rénovation énergétique. Des cartes ont été réalisées afin de localiser les enjeux par territoire (EPCI) et par statut d'occupation. Des profils de ménages occupants ont également été construits par statut d'occupation (niveau de vie, situation familiale). 45 % des résidences principales franciliennes sont classées E, F ou G. Sans travaux de rénovation énergétique, près d'un logement francilien sur deux sera bientôt interdit à la location.

**Question/** Les DPE ont une durée limitée dans le temps ? Si oui, un logement loué devrait voir son DPE renouvelé à un moment, et cela compléterait la base ?

→ Les DPE sont valables dix ans. En principe, au fil des relocations et/ou des ventes des logements, la base devrait tendre à l'exhaustivité. Toutefois, une partie du parc ne voit pas son occupation évoluer très rapidement, donc la base complète risque de mettre du temps à se constituer, puisque le DPE n'est réalisé que pour les logements faisant l'objet d'un flux (une vente ou une location).

**Question/** Pour l'étude INSEE / IPR, pourquoi ne pas avoir utilisé les DPE des logements sociaux renseignés dans la base RPLS, en principe exhaustive ? Des comparaisons entre les deux sources de données (RPLS et base DPE ADEME) ont-elles été réalisées ?

→ L'étude n'utilise que la base DPE, quel que soit le type de parc observé. Toutefois, le PSAR (pôle de services de l'action régionale de l'INSEE) envisage de travailler sur la comparaison entre les deux bases.

**Question/** L'étude INSEE/ IPR est-elle répliquable sur d'autres régions ?

→ Il faudrait se rapprocher de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'INSEE pour voir si la réalisation d'une telle étude à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes est envisageable. Toutefois, une étude sur les passoires thermiques est déjà en cours sur cette région, menée dans le cadre d'un partenariat entre l'ADEME et les quatre agences d'urbanisme. Ce travail exploratoire est basé sur les fichiers DPE « nouvelle génération » (réalisés après la réforme), et ses résultats, qui porteront sur l'ensemble de la région, sont attendus dans le courant de l'année 2023.

#### 4. Conclusion

Cet atelier marque la fin d'une série sur la connaissance des marchés et du parc de logements. Les témoignages ont permis d'aborder la question des usages de ces données, des traitements et des référentiels, ainsi que la grande variété des exploitations et restitutions possibles : indicateurs, applications, cartographies, etc.

Au-delà des analyses de la conjoncture des marchés et des caractéristiques du parc et de son évolution, la mise en œuvre des politiques de l'habitat nécessite une connaissance des besoins des ménages, et notamment de certains publics spécifiques, tandis que la loi « Climat & Résilience » a considérablement élargi le périmètre de l'observation et des analyses du foncier. Ces différents sujets pourront être abordés lors de prochains ateliers en 2023.

## Annexe : liste des inscrits à l'atelier

Nom	Prénom	Structure	Nom	Prénom	Structure
LHERITIER	Valérie	CA Communauté de l'Ouest Rhodanien	MAGDELENAT	Aude	DDT 74
LOURS	Laura	CA du Bassin d'Aurillac	LAPERROUSAZ	Stéphanie	DDT 74
CHERBONNIER	Ludivine	CA Grand Annecy agglomération	THOMAS	Sylvain	DDT 74
EXPERTON	Audrey	CA Grand Bourg agglomération	BOUDARD	Arnaud	DREAL ARA
DUCROZET	Lætitia	CA Grand Bourg agglomération	GRAVEN	Béatrice	DREAL ARA
MALAVAUD	Christophe	CA Loire Forez agglomération	BERNAT	Corinne	DREAL ARA
CARRERA	Fermin	CA Montélimar Agglomération	BOSC	Lydie	DREAL ARA
BRUN	Odile	CA Montélimar Agglomération	DUPLAIN	Maxime	DREAL ARA
BRAZY	Lydie-Anne	CA Moulins Communauté	TIBI	Vincent	DREAL ARA
RAPHOZ	Daniel	CA Pays de Gex agglo	TISSOT	Ivan	DR Insee Île-de-France
PAZUTTI	Laura	CA Pays Voironnais	LEROUX	Amélie	AUDCM
BURDY	Adèle	CA Porte de l'Isère	TEIL	Aurélien	AUDCM
BERNARDIN	Audrey	CA Porte de l'Isère	SZYGENDA	Alicia	AURG
PELLEREY	Lætitia	CA Privas Centre Ardèche	SAUVIGNET	Déborah	AURG
SCHULZ	Thomas	CA Valence Romans agglo	VELLUPILLAI	Majury	AURG
BOURRAT	Camille	CC de la Vallée du Garon	DURANDO	Cécile	Epures
MARCOZ	Cindy	CC de la Vallée du Garon	BEAUFILS	Sandrine	L'Institut Paris Région
NEDEL	Stéphanie	CC du Genevois	HUGON	Claire	Action Logement Service
VERNAY	Violaine	CC du Val de Drome en Biovallée	MARTEL	Violette	ADIL 01
NONY	Marie-Pierre	CC Entre Bièvre et Rhône	CHANCEL	Anicée	ADIL 26
ZANFORLINI	Mélanie	CC Faucigny-Glières	POISSON	Fabrice	ADIL 26
SALLEYRETTES	Iana	CC Le Grésivaudan	BURLOT	Sylvie	ADIL 63
LASVÈNES	Matthieu	CC Pays Bellegardien	ANSELME	Magali	ADIL 73
BAZIN	Martine	CC Pays du Mont-Blanc	MAFFEO	Brigitte	ADIL 74
BAILLY	Anne-Cécile	CC Porte de DrômArdèche	PERRILLAT	Sylvie	ADIL 74
COCHE	Amélie	CC Rhône Crussol	GOURDON	Jérémy	Alfa3a
BOUSCARLE	Christine	CC Rumilly Terre de Savoie	AHAMADA	Fatima	ANEF 63
CHARLES	Christophe	CD 38	MASSE	Jacques	CSF
MÉAN	Lucie	CD 38	MOUCHEL	Nicolas	EPF 73
VIGNAL	Laurence	CD 43	FABRIS	Aimeric	EPOA
MORCELET	Anne-Luce	CD 63	HILAIRE	Florence	EPOA
BOUCHET	Estelle	CD 74	FROUX	Étienne	Forum réfugiés
PANISSET	Juliette	Commune de Meyzieu	SCARPARI	Ludovic	F R Bâtiment
SIMON	Raoul	Commune de Varcès-Allières-et-Risset	BANC	Philippe	Néma Lové
MOUSEGHIAN	Aline	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	ISSAKA	Fania	Soliha 15
IMBERT	Héloïse	GPV Vaulx-en-Velin	DE VENDIN	Emmanuel	UNIS Lyon-Rhône
CHATAIN	Alexis	Saint-Étienne Métropole	MORAIN	Marc	UR Fapil Auvergne-Rhône-Alpes
FARROW	Pascal	Saint-Étienne Métropole	GATTEGNO	Pierre	URCLLAJ
JELIC	Ilona	DDETS 74	KOTEY	Steve	URHAJ
BANASZAK	Thibault	DDETS 74	CHAUVIN	Fabrice	Adéquation
MAKHLOUF	Céline	DDT 01	BOYER	Pierre	Adéquation
MERLIN	Julie	DDT 03	GÉRARD	Yann	Adéquation
FAVERIAL	Sylvie	DDT 03	MOURY	Emmanuel	Agence Alpine des Territoires
LANDAIS	Nathalie	DDT 07	BADUEL	Benoît	Benoît Baduel Conseil
JAMMES	Fabienne	DDT 15	HERAULT	Marion	Trajectoires Reflex
SCHAFF-GRIGNON	Patricia	DDT 15			
AVRIL	Aurélien	DDT 42			
PARAFITA	Carla	DDT 63			
PITTION	Julien	DDT 63			
MICHAUD	Jeanne	DDT 69			
DUPONT	Magali	DDT 73			